



LES DROITS D'ECOLAGE Année scolaire 2012/2013

→ COORDONNEES BANCAIRES (Banque ARTESIA)

Les virements bancaires (frais de première inscription, scolarité, etc..) sont à effectuer sur le compte de la Banque ARTESIA (banque néerlandaise) :

N° de compte 063 96 03 599 / **IBAN** : NL29 ARTE 063 96 03 599 / **BIC** : ARTE NL2A

→ FRAIS DE PREMIERE INSCRIPTION

Un droit de première inscription, d'un montant de **200 euros** par enfant, doit être réglé pour valider l'inscription dans les 15 jours qui suivent la réception de la décision d'admission.

→ FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

AMSTERDAM	LA HAYE		
Tous niveaux	PS à CM2	6 ^{ème} à 3 ^{ème}	2 ^{nde} à Terminale
4 983 €	6 181 €	7 842 €	8 893 €

Les frais de scolarité sont facturés trimestriellement et les factures sont envoyées directement aux familles par courrier électronique.

Pour les familles dont 3 enfants ou plus sont scolarisés dans l'établissement, l'abattement suivant est appliqué :

- 10% à partir du 3^{ème} enfant ;
- 15% à partir du 4^{ème} enfant.

Si les factures sont envoyées directement aux employeurs, aucune réduction n'est appliquée.

→ MODALITES DE PAIEMENT

Tout mois commencé est dû en entier.

Le paiement est exigible en début de trimestre. Il doit intervenir dans les 15 jours qui suivent la réception de la facture par virement bancaire sur le compte de l'établissement.



Nous ne sommes plus en mesure d'accepter le règlement des frais de scolarité en espèces.

→ MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement. Les parents doivent s'acquitter d'une location annuelle dont le montant est facturé avec les frais d'écologie.

→ FRAIS D'EXAMEN

Pour les classes qui préparent les élèves aux épreuves du baccalauréat, les frais d'examen sont de :

- 120 € pour les classes de 1^{ère} (épreuves anticipées)
- 190 € pour les classes de Terminale

→ AIDES A LA SCOLARITE

Bourses scolaires : les familles françaises, immatriculées au Consulat de France à Amsterdam, peuvent se voir attribuer une bourse de scolarité au vu des revenus de la famille (dossier à remplir et à transmettre au Consulat général de France).

Prises en charge (lycée uniquement) : une prise en charge des frais de scolarité est possible pour les élèves français en classe de seconde, première et terminale **mais elle n'est pas automatique**. Elle doit faire l'objet d'un dossier à transmettre à l'établissement, qui le fera suivre au Service Social du Consulat Général.

Information, échéanciers et liens pour téléchargement des dossiers :

<http://www.lyceevangogh.nl/lycee/aidescolarite.html>

Les demandes de bourses scolaires ou de prises en charge des frais de scolarité sont gérées par le service des affaires sociales du Consulat général de France à Amsterdam.

La commission chargée d'examiner les dossiers se réunit deux fois par an.

Contact au Consulat général de France :

Tel : 00.31. (0)20.5306968 /e-mail : catherine.laillie@diplomatie.gouv.fr